

Accusé de réception en préfecture ntifiant : 013-211300017-20190322-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2019-95

Séance publique du

22 mars 2019

Présidence de Gérard BRAMOULLÉ Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture

Identifiant : 013-211300017-20190322
lmc1151601-DE-1-1

Date de signature : 28/03/2019

Date de réception : jeudi 28 mars 2019

OD LET. DEM ANDE DE CARDAENTANTON DE FON

**OBJET** : DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019 AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Le 22 mars 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/03/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient Présents:**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGEY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Gaelle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

## Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jean BOULHOL à Eric CHEVALIER, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Liliane PIERRON à Madame Reine MERGER, Madame Françoise TERME à Monsieur Jean-Marc PERRIN.

#### Excusés sans pouvoir:

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER, Monsieur Michael ZAZOUN.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



### D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et Attractivité Conservatoire Darius Milhaud

Nomenclature: 8.9
Culture

RAPPORT POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2019

\_\_\_\_\_

**RAPPORTEUR:** Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique: 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

<u>OBJET</u>: DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019 AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de l'engagement de l'Etat auprès des collectivités en faveur des conservatoires, l'octroi d'une aide d'un montant de 152 000 € (cent cinquante-deux mille euros) est accordée pour le fonctionnement du Conservatoire Darius Milhaud, au titre de l'année 2018. Une délibération de la commune autorisant la demande de subvention est nécessaire à la constitution du dossier préalable à l'engagement juridique de cette somme.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- AUTORISER Madame le Maire à déposer une demande de subvention de fonctionnement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.
- AUTORISER Monsieur le Trésorier Municipal d'Aix Municipale à encaisser la somme de 152 000€.

# DL.2019-95 - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019 AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES -

Présents et représentés : 50
Présents : 41
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 50
Pour : 50
Contre : 0

Ont voté contre

**NEANT** 

Se sont abstenus

**NEANT** 

N'ont pas pris part au vote

**NEANT** 

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède. Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire Président de séance et les membres du conseil présents :

> L'adjoint ou le conseiller municipal délégué, Mme MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 28/03/2019 (articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

<sup>1 «</sup> Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»